

Canton de Berne



Christoph Erb



**Vice-président de la CCMT
Directeur de PME bernoises**

beco
Berner Wirtschaft
Economie bernoise

Thèmes de l'exposé



- Situation dans le secteur de la construction
- Seuil salarial dans le secteur de la construction
- Réorganisation de la surveillance du marché du travail
- Perspectives

Situation dans le secteur de la construction

- Pas de CCT depuis septembre 2007
- Recommandations de la SSE
 - Courrier de la SSE du 24.09.2007
 - Recommandation du respect des dispositions matérielles de la CN 06
- Contact entre la CCMT et les partenaires sociaux du canton de Berne



Seuil salarial dans le secteur de la construction



- Recommandations KBB (entrepreneurs du canton de Berne)
- Recommandations de l'Unia
- La CCMT décide de la marche à suivre lors d'une assemblée extraordinaire
 - Le seuil d'abus pour la période dépourvue de contrat se situe au niveau du salaire dans la CN 06 +x%
 - Ce seuil s'applique à la procédure amiable ultérieure
 - En cas d'abus répétés: demande de CTT

Réorganisation de la surveillance du marché du travail

- Les premières expériences ont démontré la nécessité du renforcement de la surveillance du marché du travail:
 - union des forces
 - professionalisation
 - élargissement des activités
- Les besoins ont été évalués et le groupe de travail a élaboré un programme
- 21 février 2008: constitution d'une nouvelle association de contrôle, la CMTBE



Orientation générale de la réorganisation



- Une association des réseaux régionaux
- Une meilleure coordination des inspecteurs lors de missions spéciales
- Une professionalisation lors du traitement en back office des contrôles
- Une optimisation de la coopération avec les commissions paritaires professionnelles (CPP)
- Un élargissement des activités à toutes les branches



Organisation structurelle et fonctionnelle de la nouvelle association de contrôle

- Les CPP et le canton concluent des conventions de prestation avec la CMTBE
- L'association est leur mandataire
- L'organisation de l'association est tripartite
- L'exploitation des résultats des contrôles demeure du ressort du mandant



Perspectives

- Transfert échelonné des tâches à la nouvelle association d'ici au 31.12.2008
- Vérification par la CCMT de l'étendue et de la densité des contrôles
- Ajustement continual des contrôles en fonction des évolutions du marché du travail



Conclusions

- Extension de la libre-circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie
- Variations conjoncturelles
- Modifications du marché du travail

La surveillance du marché du travail dans le canton de Berne est équipée pour répondre à ces défis